

## Module Assistant(e)s Maternel(le)s 2018

### ❖ La formation continue pour les assistant(e)s maternel(le)s, quelles conditions ?

La formation est un droit. Dès la 1<sup>ère</sup> heure travaillée vous bénéficiez d'un compteur de 49 h de formation par an, et pouvez donc partir en formation.

- Si votre formation se déroule **hors temps de travail**, vous bénéficiez d'une allocation de formation de 4.37 € / heure.
- Si votre formation se déroule **en temps de travail** : votre rémunération est maintenue

#### Remboursement des frais annexes :

- Trajet : 0.211 € du km plafonné à 200km aller et retour (googles maps)
- Repas : 12€

### ❖ Comment m'inscrire en formation ?

- Choisir le module de formation.
- Renvoyer dès que possible à **FORMA SANTE** la fiche de préinscription
- Choisir l'employeur facilitateur à qui je fais ma demande de départ en formation (1 seul employeur est nécessaire pour valider mon inscription)
- Compléter et signer, avec mon employeur, le bulletin d'inscription et le renvoyer 6 semaines avant le début de formation à **FORMA SANTE** – 5 avenue Dauphine – 45100 ORLEANS

### ❖ Pièces administratives à joindre au dossier :

- Agrément en cours de validité
- Bulletins de **PAJEMPLOI** datant de moins de 3 mois à la date de début de formation
- Copie recto/verso votre carte d'identité et de celle de l'employeur facilitateur
- RIB de votre employeur (même nom que sur le dossier d'inscription et que la carte d'identité)

### ❖ A savoir :

- Vous n'avez pas à avancer les frais de formation.
- Mon employeur avance le salaire ou l'allocation lié aux heures de formation si vous partez **en temps de travail**
- Mon employeur sera remboursé des frais de formation (frais kilométriques, frais de repas, frais d'hébergement) par **AGEFOS PME** environ 2 mois après la fin de formation.

### Pour toutes informations n'hésitez pas à contacter :

Laurence SALLE

06.60.43.01.53

02.38.56.93.52

[laurence.salle@formasante.fr](mailto:laurence.salle@formasante.fr)